



Marly, le 08 décembre 2015

Note d'information n°23

MESURES ET EXERCICES DE SÉCURITÉ

Chers collègues et parents d'élèves,

Conformément à la circulaire n°2015-206 du 25.11.2015, suite aux attentats du 13 novembre 2015, un certain nombre de mesures de sécurité ont été prises.

1. Surveillance de la voie publique et des abords immédiats

- Une attention particulière est portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.
- L'accueil des élèves est systématiquement assuré par un adulte à l'entrée de l'établissement. Un contrôle visuel des sacs est effectué.
- L'identité des personnes étrangères est systématiquement vérifiée et consignée à la loge.

2. Plan particulier de mise en sûreté et diagnostic sécurité

- Un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) doit être réalisé sous 30 jours ouvrés à partir de la parution de la circulaire ci-dessus mentionnée. En cas de nécessité, ce plan doit permettre de mettre en sécurité les élèves et les personnels ainsi que de mettre en œuvre les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours.

La Commission Hygiène et Sécurité du collège s'est donc réunie le 07.12.15 et a élaboré un PPMS. Il est disponible au bureau de la gestionnaire et sera mis en ligne sur l'ENT.

Un condensé de ce PPMS imprimé sur feuilles jaunes sera affiché sous pochettes d'ici demain dans chaque salle de classe et zone de mise à l'abri. Des "fiches d'effectifs élèves" imprimées sur feuilles roses s'y trouveront également. Les responsables de salle les renseigneront et les remettront aux AED qui passeront dans les salles en cas de confinement ou qui circuleront dans la cour en cas d'évacuation.

Ce PPMS a été envoyé à la Direction Académique pour validation, il sera présenté et voté en CA en mars 2016.

- Concernant le diagnostic de sécurité, l'établissement est déjà doté d'un diagnostic de sécurité. Il date de mars 2015 et ne nécessite pas de mise à jour.

3. Exercices de sécurité

Selon la réglementation en vigueur, le premier exercice de type évacuation a été réalisé fin septembre. Le second exercice doit avoir lieu avant les vacances de Noël.

Chaque année scolaire, deux exercices de type PPMS confinement sont désormais obligatoires. Le premier exercice doit être organisé avant les vacances de Noël.

Vous remerciant de prendre très au sérieux ces exercices pour la sécurité de tous,

Bien cordialement,

La Principale
Karine BURNOT